COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PV n°34 du lundi 19 juin 2023

Membres présents :	Membres absents excusés :
Thierry VICTORIN	Maurice DUJON
François MERILLE	Rolande SILEBER
Emmanuel HODEBOURG	Antoine ADA
Mamadou SOW	Victor AMOSIE
Laure LOUISE	Patricia ELIMA
Luxon NOEL	Grégory PREVOT
Nadia DETOL	Raymond ELINA
	Stève JEAN-MARIE
	Sonia JOSEPH
	Jean-Pierre LINDOR
	Thierry PASCAL
	Renault DORLIPO

La commission s'est réunie le 19 juin 2023 à 18h00 au centre de ligue

L'ordre du jour de la réunion

1- Informations diverses
2- Traitement d'une réserve technique
3- Désignations fin de saison
4- Retour sur les matchs.
5- réunion avec les arbitres

Informations diverses

Une assemblée générale (AG) de la ligue a eu lieu. Elle a permis de mettre à jour le règlement sportif.
Yana Doko sont actuellement aux États-Unis pour la qualification à la Gold Cup.
Etoile de Matoury va jouer en championnat CONCACAF.

Traitement d'une réserve technique

Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 113 des règlements sportifs Généraux de la LFG.

Vu la réserve technique indiquée sur la FMI pour le match n°25780873, opposant S.C. Kouroucien et Académy FC et rédigée en fin de match « *Des décisions de l'arbitre ont été volontairement défavorables 1 pénalty où il n'y avait pas faute en 1ere mi-temps, un 2eme pénalty sifflé en 2eme mi temps en défaveur de*

Académie que l'arbitre n'avait pas vu.AFC demande à rejouer ce match pour accumulation des erreurs de l'arbitre au cours de ce match. »,
Vu les explications fournit par l'arbitre de la rencontre Garry RHODE,

Vu l'article des RG 146 de la FFF qui précise qu'une réserve technique doit être formulée à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée.
"Le jeu est arrêté, le capitaine, ou le dirigeant responsable, pour les matchs de jeunes, constate qu'une erreur a été commise par l'arbitre, il doit signaler à l'arbitre qu'il dépose une réserve avant la reprise du jeu".
Si les réserves concernent un fait de jeu sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu, elles doivent être signalées à l'arbitre au premier arrêt de jeu.

La commission déclare la réserve non recevable sur la forme.

Désignations fin de saison

Désignations validées pour les finales U19 et la dernière journée de la phase finale de R2. Elles sont visibles sur leurs espaces respectifs.

Retour sur les matchs

Pas de difficultés majeures sur les matchs.

Réunion avec les arbitres.

BELANTON Widenson
AZOR Katia
SALIBER Mahé-Ly

Fin de la séance : 20h00

Secrétaire de séance	Président
Nadia DÉTOL	Thierry VICTORIN